

Paris, le 12 novembre 2012

M. Cuvillier, Ministre délégué auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Grande Arche Tour
Pascal A et B 92055 La
Défense CEDEX



Objet : Importance de l'intermodalité Train -vélo dans le développement du tourisme. **Demande de rendez-vous**



Monsieur le ministre,



Dans un communiqué du 5 juillet 2012, à l'occasion de l'inauguration de la véloroute numéro 43 reliant Saumur, Niort et la Rochelle, la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme a affirmé son engagement en faveur du Tourisme à vélo en exprimant sa volonté de faire de la France une destination majeure pour ce type de tourisme.



Cette déclaration intervient peu après l'annonce des résultats de l'appel à projet France Vélo Tourisme lancé en mars dernier et qui témoigne du soutien financier de l'Etat aux aménagements cyclables.

Fédération Française
Union touristique
Les Amis de la Nature

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle orientation. Et c'est la raison pour laquelle nous souhaiterions attirer votre attention sur une mesure complémentaire indispensable à la réalisation d'un tel objectif : la possibilité pour les voyageurs à vélo d'accéder à leur lieu de départ et d'y revenir par le train avec leur vélo non démonté.



Nous sommes des associations et un voyageur participant aux réunions de concertation organisées trimestriellement par la mission « Train + vélo » de la SNCF.



Nous nous sommes maintes fois réjouis que la SNCF soit la première société à accepter les vélos non démontés sur les trains à grande vitesse. Malheureusement, l'offre s'est considérablement dégradée avec la mise en service des TGV Duplex ne comportant aucun aménagement pour les vélos. Pire, la Direction générale de la SNCF nous a fait savoir en octobre 2011 que « les espaces vélos ne pouvaient être développés sur les rames Euroduplex [...] destinées à répondre au besoin croissant de la clientèle longue distance en France et en Europe ».



Parallèlement, le nombre d'emplacements vélos dans les TGV Ouest a été réduit à 2 en été au lieu de 4, le nombre de trains Intercités acceptant les vélos se restreint, en infraction avec le contrat passé entre l'Etat et la SNCF concernant les trains d'équilibre du territoire, qui prévoit ce service. C'est le cas des Intercités qui desservent « La Loire à vélo », itinéraire emblématique en France.

A l'opposé de la politique menée par la France, la société autrichienne des chemins de fer qui a mis en service en 2009 des trains à grande vitesse RailJet modifie son offre pour proposer dès le printemps 2013 six espaces vélos, qui plus est, avec prises de courant pour vélos à assistance électrique dans la totalité de ces rames. La Deutsche Bahn a décidé que les nouveaux trains ICx qui remplaceront les ICE1 et ICE2 en 2016 comporteront chacun 8 emplacements vélos.

Notre pays, qui se trouvait en avance dans ce domaine, va bientôt se retrouver isolé de ses voisins dont il ne sera relié à quelques exceptions près que par des Euroduplex ou des Thalys n'autorisant pas de voyager avec son vélo non démonté. Ceci va à l'encontre de l'ambition de faire de notre pays la première destination « à vélo » en Europe.

Une intervention de l'Etat serait en conformité avec l'application du règlement (CE) n° 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires et notamment son article 5.

Mais nous avons été consternés de lire sur le site :
<http://www.qualitetransports.gouv.fr/droit/droits-des-passagers-dansle-secteur-ferroviaire/> :

« Concernant les autres services intérieurs de transport ferroviaire de voyageurs, la France a fait le choix de différer, pour une période de cinq ans, le cas échéant renouvelable deux fois par période maximale de cinq ans, l'application des dispositions du règlement autres que celles qui sont d'application obligatoire immédiate (voir l'article L. 2151-2 du Code des transports). »

Nous espérons que la politique que mettra en oeuvre le gouvernement actuel ne dérogera pas au règlement européen et permettra la complémentarité du train et du vélo dans le développement touristique.

Nous souhaitons vous rencontrer pour échanger sur cette problématique et connaître les intentions de l'Etat dans ce domaine.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.

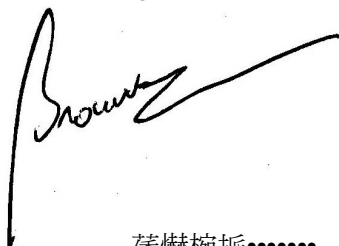
Copie à :

Mme Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme
Télédoc 151, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Signataires :

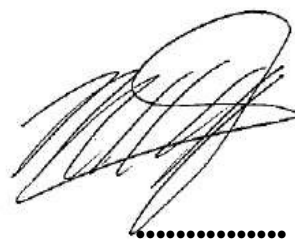
**Association française pour le
développement des véloroutes et voies
vertes -AF3V**

30 avenue Eugène Gazeau -60 300 Senlis
ebrouwer@af3v.org



倭赫椀振.....

Blue Marble Travel
2 Rue Dussoubs -75002 Paris
paris@bluemarble.org



**Fédération Française de Cyclotourisme –
FFCT**

12 rue Louis Bertrand 94207
Ivry sur Seine cedex
dominique.lamouller@ffct.org



Dominique Lamouller

**Fédération Française
Union Touristique les Amis de la Nature
FFUTAN**

197, rue Championnet -75018 Paris
contact@amis-nature.org



Sylviane Quèze

**Fédération nationale des Associations
d'Usagers des Transports -FNAUT**

32 rue Losserand -75014 Paris
fnaut@wanadoo.fr



**Fédération des Usagers de la Bicyclette
FUBicy**

12 rue des Bouchers -67000 Strasbourg
fubicy@fubicy.org



Geneviève Laferrère

Mieux se déplacer à bicyclette –MDB
37 boulevard Bourdon 75004 PARIS
courrier@mdb-idf.org



Thierry Delvaux